

Séance du Bureau Communautaire du 03 juin 2019

Délibération n°DB-2019-019

Objet : Zone d'Activités du Chalet - Commune de Broons - Création d'une ligne d'éclairage public - Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22)

Le lundi 03 juin à 15h00, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : 28 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 17 membres.

Présents ce jour : 9

Etaient présents :

Patrick BARRAUX, Jean-Luc BOISSEL, Françoise DESPRES, Jean-Paul GAINCHE, Jean GIBLAINE, Alain JAN, Suzanne LEBRETON, Arnaud LECUYER, Jean-Louis NOGUES.

Etaient excusés :

Gérard BERHAULT, Mickaël CHEVALIER, René DEGRENNE, Didier LECHIEN, Michèle MOISAN, Michel RAFFRAY, Dominique RAMARD, Bruno RICARD

Secrétaire de séance : Suzanne LEBRETON

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 janvier 2017 n°CA-2017-022 relative aux délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) est compétent en matière de :

- Contrôle de la distribution de l'électricité des foyers lumineux
- Extensions/renforcements de réseaux,
- Éclairage public (entretien, achat groupé d'énergie et mobiliers).

Dans ce cadre, l'ensemble des EPCI des Côtes d'Armor a signé, le 20 octobre 2012, une convention constitutive d'un Groupement de Commandes pour l'entretien des installations d'éclairage public avec le SDE 22. Cette procédure commune permet d'assurer l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage public, ainsi que les petites réparations et prestations de mises en sécurité des installations accidentées. Le SDE 22 est donc l'interlocuteur unique de Dinan Agglomération en matière d'éclairage public sur les Zones d'Activités.

Afin de faciliter l'accès piéton du centre-bourg de Broons vers l'école de musique située dans la Zone d'Activités du Chalet de Broons, une nouvelle ligne d'éclairage public doit être créée.

Dans ce cadre, Dinan Agglomération a saisi le SDE 22, pour mener les études correspondantes. Le devis initial proposait 3 tranches, mais seule la tranche 1 a été privilégiée.

Le montant de cette création de ligne a été estimé au prix suivant :

Poste	Montant travaux	Financement du SDE 40 % du coût des travaux	Participation Dinan Agglomération 60 % du coût des travaux
Eclairage Public	20 000,00 € HT	8 000,00€	12 000 ,00 €

Dinan Agglomération ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci gère donc la création des nouvelles lignes d'éclairage public et prend en charge 40% des montants des travaux réalisés. Dinan Agglomération finance, quant à elle, 60% des travaux, conformément à la convention de 2012.

Ainsi, Considérant ces éléments,

Le Bureau Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver**, afin de faciliter l'accès piéton du centre-bourg de Broons vers l'école de musique située dans la Zone d'Activités du Chalet de Broons, les travaux de création d'une nouvelle ligne d'éclairage - tranche 1 - sur la Zone d'Activités du Chalet de la Commune de Broons, présentés par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22), pour un montant estimatif de travaux de 20 000,00 € HT. La participation de Dinan Agglomération est estimée à 12 000,00 €;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions financières formalisant ces dispositions.

Le Bureau Communautaire adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois ci-dessus et ont signé au Registre les membres présents.

Dinan, le 4 juin 2019
Monsieur Arnaud LECUYER
Président,

